

# Aides communautaires pour la réalisation de logements locatifs sociaux : « permis à points »



## Laval Agglomération

Florence AVRIL

Service Habitat

1 Place du Général Ferrié CS 60809

Tel : 02 43 49 43 85

[florence.avril@agglo-laval.fr](mailto:florence.avril@agglo-laval.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Mettre en œuvre l'orientation majeure du PLH : Produire une nouvelle offre diversifiée, de qualité et correspondant à la diversité des besoins et des attentes des ménages actuels et futurs.
- Produire des logements locatifs.
- Permettre la requalification des centres-bourgs et maîtriser les réhabilitations.
- Contribuer à l'équilibre des opérations en raison des sollicitations croissantes auxquelles sont soumis les fonds propres des organismes, et des exigences qualitatives toujours plus élevées.
- Favoriser le renouvellement urbain
- Prendre en compte la qualité sociale et environnementale des opérations

### TYPE D'AIDE

Bonifications communautaires = "permis à points".

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Opérateurs HLM.

### TYPE DE PRODUITS

PLUS, PLAI, PLS portés par un bailleur social.

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Délivrance des agréments aides à la pierre.

Aide conditionnée aux critères de la grille du "permis à points".

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- Système forfaitaire pour toute production de logements dans les communes où le taux de logements sociaux SRU est inférieur à 20% (5 000 €/logement).
- Système de bonification "Permis à points" : attribution de l'aide en fonction du nombre de points obtenus relativement à la qualité de l'opération :
  - o La qualité sociale de l'opération (mixité sociale, diversité des logements, logement d'intégration, expérimentation).
  - o La qualité environnementale de l'opération (tissu urbain existant, démolition et renouvellement urbain, acquisition-amélioration, logements passifs).

## **PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS**

État, Action Logement.

---

## **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'AP 2019-2024**

Aide à la production de logements locatifs sociaux : 6 129 996 €.

---

## **BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES**

En 2019, 795 500€ ont été engagés au titre du "permis à points" pour financer 13 opérations (142 logements HLM).

En 2020 : 882 000€ ont été financés par Laval Agglomération pour engager 8 opérations concernant 96 logements HLM.

En 2021, ce sont 9 opérations qui ont été engagées pour une subvention de Laval Agglo de 964 000€.

